

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Comité de Pilotage / Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de la Bresque

LIEU / DATE DE REUNION

Bastidon de Sillans-la-Cascade – Vendredi 25 avril 2025

REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION / ETAT

Mme MOURRET - le 12/05/2025

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Représentants des collectivités et des établissements publics locaux			Participation
C. GUICHARD	Région Provence-Alpes-Côte-D'azur	cguichard@maregionsud.fr	X
C. BILLET	Département du Var	cbillet@var.fr	Excusée
C. BEAU		cbeau@var.fr	Excusée
M. LAUMAIN		mlaumain@var.fr	X
C. DUBOIS	Syndicat Mixte de l'Argens	cedric@ecodubois.com	X
A. CAYMARIS		a.caymaris@transenprovence.fr	Excusé
B. VAN LUNSEN		b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X
C. GARRONE		c.garrone@syndicatargens.fr	X
C. MOURRET		c.mourret@syndicatargens.fr	X
R. BALBIS	CC Lacs et Gorges du Verdon Commune de Villecroze	ebalbis@cclgv.fr	Excusé
V. VAGH	Commune de Villecroze	adjoint4@mairie-villecroze.fr	Excusé
F. BRIEUGNE	CC Lacs et Gorges du Verdon Commune de Tourtour	mairietourtour@mairietourtour.com	X
AL. LONGO	CC Lacs et Gorges du Verdon	allongo@cclgv.fr	X
P. VINCENTELLI	Commune d'Aups	patrick.vincentelli@orange.fr	Excusé
G. RIBOULET	Commune de Moissac-Bellevue	mairimoissac83@orange.fr	X
	Commune de Régusse		
	CA Provence Verte		
	Régie des Eaux de la Provence Verte		
J. DEGOULET	Commune de Cotignac	jean.degoulet@mairiecotignac.fr	X
	Commune d'Entrecasteaux		
	Dracénie Provence Verdon Agglomération		
ML. TORTOSA	Commune de Salernes	ml.tortosa@ville-salernes.fr	X
C. DEMIRDJIAN		c.demirdjian@ville-salernes.fr	X
M. PONS		m.pons@ville-salernes.fr	X
C. CARRIERE	Dracénie Provence Verdon Agglomération Commune de Sillans-la-Cascade	ccARRIERE83@gmail.com	X
	CC Provence Verdon		
	Commune de Fox-Amphoux		

Représentants des usagers			Participation
G. CAUVIN	Chambre d’agriculture 83	gilles.cauvin@var.chambagri.fr	X
B. FILISETTI			Excusé
	Fédération Hydraulique du Var		
J. PREYNAT	Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	technique@pechevar.fr	X
L. MARGRIS	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (SMPVV)	Natura2000@paysprovenceverteverdon.fr	X
O. FAUCHEUX	Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	contact@syndicatdeseauxduverdon.fr	X
M. LESAGE	Association de Défense des Utilisateurs de l’Eau de Salernes (ADUES)	michel-lesage@laposte.net	X
JB. ALMELA		almelajeonbernard@gmail.com	X
MC. GARIBO	Saint Antonin Notre Village	Jean-francois.garibo@orange.fr	X
F. DEHLINGER		francois.dehlinger@dehlinger.eu	X
Représentants des services de l’Etat et établissements publics hors EPCI			Participation
J. BENOIT	Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse	Jerome.benoit@eaurmc.fr	X
I. ASSENS-MIGNON	DREAL PACA	irene.assens-mignon@developpement-durable.gouv.fr	X
J. ASSANTE	DDTM 83	Julien.assante@var.gouv.fr	Excusé
M. NIVEAU	Office Français pour la Biodiversité	Michel.niveau@ofb.gouv.fr	X

Au total, 25 participants étaient présents au Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Bresque.

2. OBJET ET CONTEXTE DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée au Bastidon (Sillans-la-Cascade), avec support vidéo projeté.

L'objet de ce Comité de Pilotage était :



- Rappel des étapes d'élaboration du PTGE et de son processus de participation
- Présentation synthétique du Tome 1 du PTGE « état des lieux et diagnostic »
- Présentation du Tome 2 du PTGE « trajectoire et programme d'actions » et des dispositifs d'aides financières
- Temps d'échanges, suivi de l'adoption du PTGE par les membres du COPIL
- Rappel du calendrier de mise en œuvre du PTGE

M. CARRIERE accueille les participants au Bastidon et les remercie pour leur participation.

M. DUBOIS introduit la réunion par un rappel des objectifs du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Cet outil permet la mise en œuvre d'actions concrètes. Cette réunion est un préalable indispensable au lancement de la phase de mise en œuvre du PTGE de la Bresque, elle marque la finalisation de la phase d'élaboration. A l'issue de cette réunion, l'ensemble des documents du PTGE seront présentés pour avis de la Mission Inter-Services de l'Eau et la Nature (MISEN).

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Le présent compte-rendu ne paraphrase pas la présentation. Les principaux échanges sont restitués ci-dessous.

- **Rappel des étapes d'élaboration du PTGE et de son processus de participation**

Mme MOURRET rappelle les différentes étapes d'élaboration du PTGE.

- **Présentation synthétique du Tome 1 du PTGE « état des lieux et diagnostic »**

Mme MOURRET présente les éléments clés du Tome 1. Cette 1^{ère} étape a permis une lecture commune et partagée du diagnostic et des enjeux du territoire. Pour mémoire, le rapport a été validé en COPIL en 2023.

→ ETAT DES MASSES D'EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

M. BRIEUGNE demande si la pression « *pollution par pesticides agricoles* » est avérée. Il rappelle, d'après des retours d'expériences, l'importance d'engager des mesures incitatives. Les actions de prévention coûtent en effet moins chères que des actions de traitement de l'eau.

En réponse à M. BRIEUGNE, il est précisé qu'il s'agit d'une pression à l'origine du risque de non atteinte du bon état des eaux. Différents critères peuvent être utilisés pour modéliser l'indice d'impact (disponibilité de données milieu, occupation du sol...).

M. LESAGE pose la question de la prise en compte de l'assainissement collectif.

L'importance de travailler sur les diverses sources de pollution est ensuite mentionnée par les participants (*rejet de piscines, Assainissement Non Collectif...*).

M. DUBOIS propose d'ajouter en légende le code couleur de bon état des masses d'eau et un renvoi vers les fiches-action. La réglementation relative au rejet d'eau de piscine est rappelée. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau permet de croiser les enjeux de quantité et de qualité.

Il est notamment rappelé l'action 6 du PTGE : Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles.

M. CAUVIN précise qu'une consultation est en cours sur le prochain programme de mesures du 12^{ème} programme du SDAGE et qu'un bilan des actions du 11^{ème} sera bientôt produit.

M. NIVEAU distingue la notion de pollution et celle d'impact sur le milieu.

➔ OBJECTIFS ET STRATEGIE 2030

M. BRIEUGNE rappelle les difficultés de respecter les Débits d'Objectifs d'Etiage en période de sécheresse. En cas d'arrêtés, l'alimentation en eau potable est prioritaire et la maîtrise des volumes restitués au milieu naturel est parfois difficile.

M. VAN LUNSEN précise que la station au point nodal du bassin, situé au niveau du pont de la RD562, est suivie mensuellement par l'équipe du SMA. Les données sont diffusées au sein d'un bulletin d'information hydrologique.

En complément, il est rappelé que ce point sera prochainement équipé d'une station hydrométrique qui réalisera un suivi en continu. Les données journalières seront disponibles sur le site Hydroportail.

M. NIVEAU rappelle que les débits règlementaires, à savoir les débits réservés, doivent être arrêtés et respectés. Le travail de notification des débits réservés est lancé par les services de la DDTM. Des systèmes métrologiques doivent être installés pour s'assurer de leur respect.

M. MARGRIS précise que le canal du Pardigon abrite une colonie de chauve-souris. Dans ce cadre, il est nécessaire de conserver un fil d'eau dans le canal. Certains canaux peuvent également héberger d'autres espèces (cistudes, odonates...).

M. NIVEAU ajoute que le fil d'eau peut également être nécessaire pour des raisons structurelles.

M. DUBOIS rappelle le travail engagé avec le Syndicat Mixte de l'Argens pour une meilleure régulation des prises d'eau de canaux (action 23 : diagnostic des ouvrages et optimisation des canaux). M. DUBOIS ajoute que le PTGE prévoit également une étude hydrologique et hydrogéologique du bassin (action 5).

- **Présentation du Tome 2 du PTGE « trajectoire et programme d'actions » et des dispositifs d'aides financières**

Mme MOURRET présente les éléments clés du Tome 2, relatifs au programme d'actions du PTGE.

M. CAUVIN précise que les fiches actions impliquant la Chambre d'agriculture ont pu être validées lors de la Commission Eau présidée par M. Bernard FILISETTI le 22/04. L'adhésion de la CA83 à la démarche concerne donc les actions 11, 17, 18, 24, 25 et 26.

Afin de s'assurer du réalisme des actions proposées, les critères de financement propres à l'Agence de l'Eau, la Région et le Conseil Départemental ont été pris en compte. Ils sont présentés par :

- *M. BENOIT (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée) : 12^{ème} programme d'aides.*
- *Mme LAUMAIN (Conseil Départemental) : Dispositif d'aide aux investissements pour les infrastructures hydrauliques agricoles.*
- *Mme GUICHARD (Région) : Politique régionale en faveur de la protection de la ressource en eau.*

En réponse aux participants, **M. BENOIT** précise que les temps d'instructions des dossiers dépendent des dates des commissions d'aides (à priori, une par trimestre). Ils sont réduits lorsque que les dossiers ont été discutés en amont du dépôt.

Mme MOURRET poursuit par la présentation de la répartition de l'autofinancement des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Argens.

M. BRIEUGNE demande des précisions sur la répartition des coûts par EPCI.

Mme LONGO précise les questionnements soulevés au sein des intercommunalités et demande un temps d'échanges supplémentaires pour une meilleure compréhension de cette répartition. L'objectif et l'enjeu pour la CCLGV est de pouvoir suivre financièrement cette démarche sur les 6 prochaines années. Mme LONGO ajoute que le contenu du PTGE n'est toutefois pas remis en cause, et salue le travail réalisé.

M. VAN LUNSEN précise que la clé de répartition est définie sur la base du linéaire de cours d'eau, au même titre que les PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien). M. VAN LUNSEN rappelle que les actions concernées touchent l'ensemble du bassin versant (étude qualité, étude hydrologique, diagnostic des canaux, actions de communication et de sensibilisation des scolaires...).

M. VAN LUNSEN ajoute que la prospective financière datant de 2023 doit être mise à jour cette année. M. VAN LUNSEN précise qu'il est demandé aux agents du SMA d'anticiper le dépôt des demandes d'aides pour ne pas impacter les cotisations des EPCI.

M. DUBOIS ajoute que la clé de répartition est fonction des principes de solidarités amont – aval et de continuité hydraulique. Il est proposé un report de la phase d'instruction du PTGE afin de permettre ce temps d'échanges entre le SMA et les EPCI membres. Un Bureau et Conseil Syndical pourront être programmés au mois de juin / septembre pour une entrée en vigueur du PTGE en début d'année 2026.

Mme MOURRET poursuit par la présentation du programme d'actions et l'analyse des gains attendus à l'horizon 2030. Des moyens et outils seront déployés sur les 6 prochaines années pour assurer le suivi et l'évaluation du PTGE.

En réponse à M. BRIEUGNE, **Mme MOURRET** précise que l'évolution démographique est prise en compte.

M. FAUCHEUX ajoute qu'il n'a pas été observé de hausse importante, la tendance est à la stagnation.

- **Temps d'échanges, suivi de l'adoption du PTGE par les membres du COPIL**

M. DUBOIS propose un temps d'échanges afin de recueillir l'avis des membres du Comité de Pilotage.

M. BENOIT salue le travail réalisé et la clarté du document transmis.

M. DEHLINGER demande des précisions sur le chiffrage du programme d'actions.

Mme TORTOSA propose de faire le lien avec les différentes démarches, notamment celles qui concernent l'usage industriel. Il est important de créer des passerelles entre les outils existants pour plus de cohésion.

M. GARRONE rappelle l'importance de faire relai auprès des différents services. Le lien avec les acteurs du tourisme est également à généraliser.

⇒ **Les participants ont validé les documents relatifs au PTGE. Un temps d'échanges entre le SMA et les EPCI concernés est souhaité avant la phase d'instruction du PTGE.**

De manière plus générale, les participants ont abordé les sujets suivants :

M. CARRIERE revient sur le coût de l'eau et insiste sur la part des consommations qui est restituée au milieu naturel.

M. BENOIT rappelle que le coût de l'eau est beaucoup plus important lorsque la ressource n'est plus suffisamment disponible. Les démarches de sobriété sont essentielles pour préserver la ressource en eau et les milieux naturels.

M. GARIBO insiste sur l'importance d'avoir des pratiques agricoles résilientes en favorisant des essences résistantes pour économiser l'eau.

- **Rappel du calendrier de mise en œuvre du PTGE**

Cette partie n'a pas été présentée en séance.

4. RELEVES DE DECISIONS

- ⇒ **Le Tome 2 du PTGE et ses 27 fiches actions ont été validés par les membres du Comité de Pilotage, le 25 avril 2025. Pour mémoire, les acteurs inscrits au sein des fiches sont :**
- Le Syndicat Mixte de l'Argens,
 - La Dracénie Provence Verdon agglomération,
 - La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
 - Les communes de Salernes, Moissac-Bellevue, Tourtour, Fox-Amphoux, Montmeyan, Sillans-la-Cascade, Aups,
 - La Chambre d'Agriculture,
 - Le Conseil Départemental,
 - La Société du Canal de Provence,
 - Les Associations Syndicales de Propriétaires.
- ⇒ **Le calendrier d'approbation du PTGE a été revu afin de permettre un temps d'échanges entre le SMA et les EPCI concernés au sujet du financement de ces actions :**
- **JUIN** : Bureau Syndical
Temps d'échanges sur la révision statutaire
 - **SEPTEMBRE** : Conseil Syndical
Délibération validant le PTGE et autorisant le Président à déposer les demandes de financement associées
 - **SEPTEMBRE - OCTOBRE** : Avis en MISEN
 - **Fin d'année 2025** : Validation du PTGE par la Préfète Coordinatrice de Bassin
 - **2026** : Entrée en vigueur et mise en œuvre du PTGE